



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Vaucluse

Mairie
de

VILLARS

84400

Tél/fax: 04 90 75 40 01

e-mail :

mairie.villars.vaucluse@wanadoo.fr

Note aux Parents - Service Restauration Scolaire

Tarifification 2019/2020

Le calcul du paiement de la cantine de votre enfant se fait sur l'année scolaire soit 10 mois.

Pour l'année 2019/2020, 138 jours d'école sont prévus au calendrier, soit 13,8 jours par mois. Le prix du repas pour la nouvelle année scolaire est de 3,20€

En fonction de la présence de votre enfant au service de restauration scolaire, les règlements sont mensualisés de la manière suivante

<i>Jours de présence à la cantine</i>	<i>Montant mensuel</i>
Semaine complète (4 jours)	44.16 €
3 jours par semaine	33.12 €
2 jours par semaine	22.08 €
1 jour par semaine	11.04 €

Une permanence se tiendra tous les 1^{er} mardis de chaque mois à l'école de 16h30 à 18h00

En cas d'absences :

- Si absence non prévue : les repas pourront vous être remboursés sur présentation de justificatifs (certificat médical) pour déduction le mois suivant.
- Si absence anticipée : les repas pourront être déduits sur le mois suivant si vous prévenez par courrier avant la fin du mois en cours.
- Si absence pour conditions météorologiques avérées : les repas vous seront remboursés d'office en déduction le mois suivant.

Afin d'assurer la pérennité du service de restauration, nous vous demandons de bien vouloir respecter cette organisation.